

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JANVIER 2026**

Délibération n°2026.01.008.B

**Admissions en non valeur (ANV) - Budget principal, budgets annexes
Transports, Déchets ménagers, Assainissement, SPANC**

LE HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.01.008.B**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**ADMISSIONS EN NON VALEUR (ANV) - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES
TRANSPORTS, DECHETS MENAGERS, ASSAINISSEMENT, SPANC**

Le service de gestion comptable d'Angoulême, chargé du recouvrement des recettes émises par GrandAngoulême, vient d'adresser à la communauté d'agglomération, pour analyse et acceptation, des titres qui malgré les relances et poursuites entreprises, n'ont pu être encaissés. On parle alors d'« admissions en non-valeur ».

L'admission en non-valeur correspond à un seul apurement comptable. Elle n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

Dans la mesure où toutes les démarches n'ont pu aboutir, il convient d'annuler ces créances dont les motifs d'irrécouvrabilité sont principalement des combinaisons infructueuses d'actes et des procès-verbaux de carence.

Toutefois des provisions ont été constatées pour certaines créances et feront l'objet d'une reprise sur provision.

Il s'agit de créances relatives au budget principal d'un montant de **3 629,29 €** (*principalement une condamnation d'un tiers suite à jugement en appel dans le cadre du PLUI (1 500 €), Crèche (921,46 €), ALPHA (location auditorium pour 660 €)*).

ANNEES	MONTANTS TTC
2019	330,00 €
2020	330,00 €
2022	2 023,89 €
2023	945,30 €
2024	0,10 €
Total	3 629,29 €

De créances relatives au budget transports (abonnements STGA) d'un montant de **112,74 €**.

ANNEES	MONTANTS HT
2022	80,72 €
2024	32,02 €
Total	112,74 €

De créances relatives au budget déchets (trop perçu salaires) d'un montant de **808,40 €.**

ANNEES	MONTANTS
2023	522,68 €
2024	285,72 €
Total	808,40 €

De créances relatives au budget assainissement (contrôles raccordement) d'un montant de **9 829,78 €.**

ANNEES	MONTANTS HT
2023	9 243,47 €
2024	585,28 €
2025	1,03 €
Total	9 829,77 €

De créances relatives au budget assainissement non collectif (contrôles) d'un montant de **200,26 €.**

ANNEES	MONTANTS
2023	200,01 €
2025	0,25 €
Total	200,26 €

Je vous propose :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant :

- de **3 629,29 €** pour le budget principal,
- de **112,74 €** pour le budget annexe transports,
- de **808,40 €** pour le budget annexe déchets ménagers,
- de **9 829,78 €** pour le budget annexe assainissement,
- et de **200,26 €** pour le budget annexe SPANC.

DE PROCEDER à la reprise de provisions pour un montant :

- de 4 237,08 € pour le budget principal,
- de 124,01 € pour le budget annexe transports,
- de 808,32 € pour le budget annexe déchets ménagers,
- de 10 166,43 € pour le budget annexe assainissement,
- et de 200,01 € pour le budget annexe SPANC.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--